



Compte Rendu COMMISSION ENVIRONNEMENT

Mercredi 9 avril 2014

à Moloy

Etaient présents :

Collège des personnalités assurant un mandat électif territorial

Catherine BURILLE, maire de LERY, vice présidente de la SEIVA

Florian PAQUET, maire de MOLOY

Marc HIERHORZER, maire de LAMARGELLE

Collège des associations de protection de l'environnement et de la santé

Richard COURTOT, représentant Pierre GUILLE, président de l'Union Fédérale des Consommateurs de Côte d'Or (UFC 21)

Collège des institutions et organismes

Patrick HARCOUET, assistant communication, représentant François BUGAUT, Directeur du CEA de VALDUC

Alain RIVIERE, chef de la division locale de l'ASN représentant Corinne ETAIX, Déléguée territoriale de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

Isabelle GIRARD FROSSARD, responsable du pôle Prévention et Gestion des Risques et Alertes Sanitaires représentant Christophe LANNELONGUE, directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Collège des personnalités qualifiées

Alain CAIGNOL, co-président de la SEIVA

Colette CAZET, habitante de PELLEREY

Jean-Pierre COUVERCELLE, UFR chimie, Université de Bourgogne

Véronique GUITTON, habitante de MOLOY, Vice présidente de la SEIVA

Marguerite BOUTELET, ex – maître de conférence en droit privé, Université de Bourgogne

Collège des membres associés

Bernard BONNUIT, ancien maire d'AIGNAY LE DUC

Jean-Claude NIEPCE, représentant Jacques BOUCHARD, président de la Société Française d'Energie Nucléaire Bourgogne (SFEN)

Comité scientifique

André LARCENEUX, professeur de géographie à l'Université de Bourgogne

Elisabeth SCIORA, maître de conférences en chimie à l'Université de Bourgogne

Journaliste

Eric PIDERIT, journal de la Haute Marne

Salariées de la SEIVA :

Catherine SAUT, chargée de mission SEIVA

Elodie JANNIN, chargée de communication SEIVA

Excusés :

Alain HOUPERT, sénateur de la Côte d'Or, Co-président de la SEIVA,
Henri JULIEN, conseiller général du canton d'AIGNAY LE DUC,
Catherine LOUIS, conseillère générale du canton de SAINT-SEINE-L'ABBAYE
Jean RAPENNE, président du Comité pour la transparence autour de Valduc
Catherine LOUIS, conseillère générale du canton de SAINT-SEINE-L'ABBAYE

Absents :

Marc TUPIN, maire d'ECHALOT et ses représentants éventuels choisis par le Conseil Municipal
Pascal THEIS, maire de POISEUL LA GRANGE et ses représentants éventuels choisis par le Conseil Municipal
Bernard PITRE, maire de LE MEIX et ses représentants éventuels choisis par le Conseil Municipal
Bénigne COLSON, maire de FRENOIS et ses représentants éventuels choisis par le Conseil Municipal
Charles SCHNEIDER, maire de SALIVES et ses représentants éventuels choisis par le Conseil Municipal
Charles BARRIERE, conseiller général du canton d'IS SUR TILLE
Henri JULIEN, conseiller général du canton d'AIGNAY LE DUC
Isabelle LAJOUX, sénatrice de Côte d'Or
François PATRIAT, président du Conseil Régional de Bourgogne, sénateur de Côte d'Or
François SAUVADET, président du Conseil Général de Côte d'Or, député de la 4^{ème} circonscription
Cécile GREATTI, habitante de SALIVES
Jean-Patrick MASSON, président du Comité VALDUC et président d'Alterre Bourgogne
Jean Pierre FAVRE, président de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)
Bernadette LEMERY, directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)
Jean-Pierre MOURAUX, président de l'Ordre des Médecins de Côte d'Or
Paul ALIBERT, maître de conférence, UFR biologie, Université de Bourgogne
Christian BAY, ancien maire d'AIGNAY LE DUC
Bernard DELAULLE, représentant Francis ROBITAILLE, Président du CLAPEN 21
Cécilia FIALKOVOSKA, habitante de Salives
Gilles DUPONT, Journaliste au Bien Public
Véronique GENEVEY, représentant Jean Luc LINARD, Directeur de la de la Direction Départementale des Territoires (DDT) Côte d'Or
Catherine MORIZOT, directeur de la Sécurité Intérieure (DSI), Préfecture de Côte d'Or
Colonel Jean-Luc PAULY, directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours (SDIS) de Côte d'Or
Thierry BESANCON représentant Fabrice FAIVRE, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA) de Côte d'Or
Jacques BOUCHARD, président de la Société Française d'Energie Nucléaire Bourgogne (SFEN)
Jean Pierre BELLAT, professeur de chimie à l'Université de Bourgogne
Claude VENTICINQUE, ancien maire de GRANCEY LE CHATEAU
André LARCENEUX, UFR géographie, Université de Bourgogne
Paul ALIBERT, UFR biologie, Université de Bourgogne
Claire-Hélène BRACHAIS, maître de conférences en chimie à l'Université de Bourgogne
Jean-François BUONCRISTIANI, maître de conférences en géologie à l'Université de Bourgogne
Michel FROMM, professeur de physique chimie à l'Université de Franche-Comté
Mickaël RIALLAND, maître de conférences en physiologie à l'Université de Bourgogne

A l'ordre du jour

1/ Sûreté des installations de Valduc, par le CEA Valduc

- ⇒ Bilan de l'exercice national de sécurité du 13 février
- ⇒ Contrôles du site concernant la sûreté des installations nucléaires
- ⇒ Contrôles du site concernant les installations industrielles "classiques"

2/ Questions diverses, par le CEA Valduc

- ⇒ La certification ISO 14001 du CEA Valduc
- ⇒ Les rejets liquides du CEA Valduc

Catherine BURILLE ouvre la séance et laisse la parole à Patrick HARCOUET.

1- Sûreté des installations de Valduc

⇒ **1.1 Bilan de l'exercice national de sécurité du 13 février 2014**

Les exercices se déroulent tous les trois ans. Contrairement à celui de 2011 qui était à dominante « sécurité civile », le dernier avait une dominante « sûreté nucléaire ». La population n'a donc pas été impliquée.

Objectifs de cette journée :

- Tester le dispositif prévu en cas d'événement radiologique¹: pouvoirs publics (Préfecture essentiellement), exploitant local (Valduc) et national
- Réaliser un exercice avec un scénario libre
- Tester le Plan Communal de Sauvegarde d'une commune
- Tester la coordination des Autorités de sûretés ASND² et ASN³ dans la gestion de la phase d'urgence hors Valduc
- Tester la capacité des acteurs à gérer simultanément les aspects techniques et la communication.

Le scénario était complexe afin de tester les services de secours :

- Un incendie dans l'ancienne Mairie de Léry avec intervention des pompiers de Valduc dans le cadre de la convention avec le SDIS : en cas d'incendie dans un village, c'est le CEA qui porte secours. Les pompiers sont donc sortis du centre alors qu'ils auraient pu être utiles à Valduc.
- Coupure d'alimentation électrique à Valduc pendant une longue durée. Cet événement a suffi pour déclencher le plan d'urgence interne de Valduc.

¹ : Événement qui a pour conséquence un rejet radioactif accidentel

² ASND : Autorité de Sûreté Nucléaire Défense

³ ASN : Autorité de Sûreté Nucléaire (civil)

- Un incendie puis une explosion dans un bâtiment d'incinération de déchets radioactifs alpha.
- Deux blessés graves contaminés dont un évacué⁴ au bloc opératoire du CHU de Dijon.
- Rejet radioactif de plutonium dans l'environnement – pour déclencher le PPI – Plan Particulier d'Intervention.

Conditions de l'exercice :

- Météo fictive avec un vent qui vient du nord est
- Les populations ne jouaient pas
- Ni les sirènes ni l'automate d'appel n'ont donc été déclenchées⁵. Elles l'ont été de façon fictive. L'automate d'appel a contacté les services de secours
- De vraies analyses de l'environnement ont été réalisées.
- Reconnaissance du sinistre par un drone qui transmettait les images fictives au Poste de Commandement
- Test du logiciel de visualisation des résultats de mesures radiologiques dans l'environnement. Ce logiciel transmettait une cartographie des rejets autour de Valduc.
- Le numéro vert de crise a été activé. Des messages réguliers expliquant la situation et les consignes ont été diffusés par ce biais. La population ne l'avait pas puisqu'elle ne jouait pas. Il a juste été testé par Valduc.
- Des tableaux de bords de gestion de crise ont été partagés en interne à Valduc.
- Une pression médiatique a été simulée. Valduc communiquait sur ce qui se passait sur le centre et non sur les événements extérieurs ce qui relevait de la responsabilité de la Préfecture.
- Une cellule famille a été créée afin de pouvoir répondre aux demandes de nouvelles fictives des familles qui appelaient.
- Un poste de commandement opérationnel – PCO – était prévu à IS-SUR-TILLE et un camp de pompiers à MOLOY
- Des barrages filtrants ont été mis en place.

Les intervenants :

- au niveau local : le CEA de Valduc, le SPR (Laboratoire de Valduc), la FLS (Formation locale de sécurité ou pompiers de Valduc)
- au niveau national : le CEA (siège), la presse, etc.
- les pouvoirs publics au niveau local : la Préfecture, l'IRSN, etc.
- les pouvoirs publics au niveau national : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), DSND, ASN, COGIC (centre opérationnel de gestion interministérielle des crises), etc.

⁴ : Le deuxième faux blessé devait être évacué par hélicoptère à l'hôpital militaire de Percy à Clamart, près de Paris, mais cela n'a pas été joué.

⁵ : Lorsque les sirènes se déclenchent, l'automate d'appel est lancé automatiquement.

Patrick HARCOUET précise qu'il n'y avait pas de lien de cause à effet entre les différents événements du scénario.

Échanges :

Patrick HARCOUET explique que si le centre devait rejeter accidentellement tout le plutonium ou tout l'uranium d'une installation, la radioactivité retrouvée dans l'environnement ne serait plus significative⁶ au-delà d'un rayon de 6 kilomètres. Ce qui explique le PPI.

A la question des délais des événements, Patrick HARCOUET répond que les services de secours sont intervenus très rapidement.

Patrick HARCOUET explique qu'une enquête sera réalisée par la Préfecture afin de connaître les habitudes des riverains sur leurs moyens d'information : consultent-ils la télévision, les réseaux sociaux ? Écoutent-ils la radio ? Etc. France 3 pourrait diffuser un bandeau en continu par exemple.

D'après Marc HIERHOLZER, l'information peut être donnée par téléphone par les Maires après le déclenchement du PCS. C'est une solution simple mais efficace.

A la question « Le réseau va-t-il supporter autant d'appels ? », Patrick HARCOUET rappelle qu'il est déconseillé de trop téléphoner. Il est aussi précisé que lors de coupure de courant, il est impossible d'appeler.

Suite de la présentation :

Améliorations prochaines vis-à-vis des populations :

- Sous l'égide de la préfecture : enquête sur les habitudes d'information des habitants autour de Valduc pour une meilleure communication en situation de crise.
- Refonte de la plaquette d'information des populations du PPI : diffusion en avril 2014
Une nouvelle plaquette d'information PPI a été réalisée et est en cours d'impression. Lancée à 3000 exemplaires, elle sera envoyée très prochainement à tous les habitants de la zone PPI, aux différents organismes de l'Etat, aux gendarmes. Y figurent le numéro vert à utiliser en cas de crise, les consignes de sécurité.
- Test de l'automate d'appel des populations en complément des sirènes :
L'appel ou le sms envoyé par l'automate d'appel permet d'informer les personnes en plus des sirènes. Pour cela, Valduc avait demandé aux 8 communes de leur communiquer les numéros de téléphone des riverains qui acceptaient de le donner. Seulement 3 villages ont répondu. Cet automate sera testé périodiquement à partir d'octobre 2014 entre les 2 essais sirènes à 12h05, les premiers mercredis de chaque mois.

⁶ : C'est-à-dire que les doses retrouvées dans l'environnement ne seraient pas supérieures à celles de la radioactivité naturelle au-delà d'un rayon de 6 kilomètres.

Patrick HARCOUET conclut : les objectifs fixés par les pouvoirs publics ont été atteints, l'organisation et les moyens ont été adaptés et la démarche d'amélioration continue.

Échanges :

Catherine BURILLE fait remarquer que, lors de l'exercice, tous les participants avaient des équipements sauf elle.

Il est compréhensible que les Maires des 8 communes ressentent le besoin d'avoir un équipement. C'est une demande légitime, répond Patrick HARCOUET. Mais ces tenues demandent de l'entretien. Par exemple, le masque à cartouche n'a qu'une durée de vie d'un an. Il faut donc les renouveler régulièrement. Patrick HARCOUET propose que la question soit posée à la Préfecture.

Isabelle GIRARD-FROSSARD rappelle que le retentissement des sirènes signifie que Valduc a rejeté accidentellement un panache radioactif. Les riverains doivent alors se mettre à l'abri immédiatement – moins de 30 minutes en fonction des communes.

Marc HIERHOLZER fait remarquer que « jouer » est un terme non adéquat, trop léger par rapport à l'exercice qui est censé être sérieux.

Patrick HARCOUET confirme et précise que cet exercice est plus un entraînement.

Isabelle GIRARD-FROSSARD explique que cet exercice a été l'occasion de mettre en place un centre de regroupement, un outil qui comprend une plateforme de décontamination et qui permet de centraliser toutes les personnes potentiellement contaminées qui sortent de la zone PPI : une voiture, dont le conducteur n'a pas entendu les sirènes par exemple. Ceci a été joué fictivement à Moloy avec le SDIS et le SAMU.

Patrick HARCOUET informe que les riverains étaient informés de l'exercice car cette journée doit être pédagogique pour tout le monde.

Dans la plaquette d'information, il est spécifié qu'en cas d'accident, les riverains doivent se mettre à l'abri et laisser le bétail à l'extérieur. Marguerite BOUTELET souhaite connaître le sort des animaux restés dehors et donc contaminés.

Dans ce cas, une décision sera prise ultérieurement en fonction de la contamination, répond Patrick HARCOUET. Et Isabelle GIRARD-FROSSARD d'ajouter : dans ce genre d'événement, la sécurité de l'Homme est prioritaire. Le réflexe est de rentrer immédiatement dans un local fermé après le retentissement des sirènes. Il ne faut pas penser autrement. En cas de doute, il est conseillé de se déshabiller à l'extérieur, de rentrer dans un local clos et de prendre une douche. Lors de l'exercice, des recommandations fictives ont été données concernant la consommation des fruits et légumes du jardin et de l'eau potable. Les consignes, qui peuvent sembler sévères au début, s'assouplissent progressivement en fonction des résultats d'analyses de l'environnement.

⇒ 1.2 Contrôle de sûreté des installations de Valduc

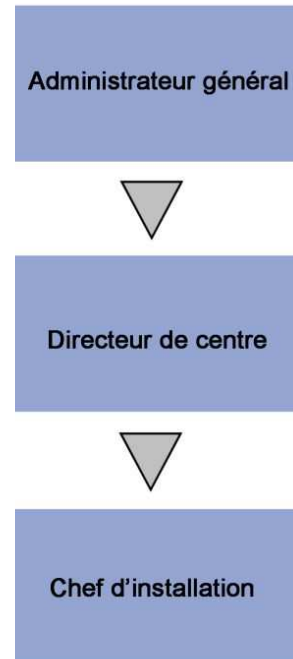
Organisation sûreté du site de Valduc

Niveau 1 :

Dans une installation nucléaire ou ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement –, c'est le chef d'installation qui est responsable de son bâtiment. Il est entouré de spécialistes tels que des ingénieurs de sûreté-sécurité.

Niveau 2 :

Le directeur de centre, par délégation directe de l'Administrateur général, est responsable de la fonction de contrôle de la sécurité nucléaire des activités, installations et matières présentes sur le centre ainsi que des transports, y compris pour les unités implantées sur le centre. Il a à sa disposition une cellule sûreté-sécurité-environnement (CSSE) comprenant une quinzaine de spécialistes ingénieurs dont un spécialisé en criticité. A côté de cela, il existe le CLS : un ensemble des salariés qui se réunissent pour étudier un certain nombre de points concernant la sûreté des installations.



Au dessus de la pyramide, on retrouve l'administrateur général du CEA qui a à sa disposition le Pôle Maîtrise des Risques (PMR), la Direction de la Qualité de la Sécurité (DQS). Il se repose également sur un inspecteur nucléaire.

Le DSND, qui est l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense, définit la réglementation en matière de sûreté nucléaire et met en œuvre les contrôles des installations nucléaires de base secrètes. Valduc dépend donc du DSND avec l'appui technique de l'IRSN – Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. Le DSND peut décider à tout moment de la fermeture d'une installation s'il juge la sûreté de ce bâtiment trop faible.

Inspections internes

- Niveau 1 (chef d'installation) : au moins 1 par an. Comme Valduc compte 17 installations nucléaires, on compte au total jusqu'à 20 inspections par an.
- Niveau 2 (directeur de centre) : au moins 1 par an. Comme Valduc compte 17 installations nucléaires, on compte au total jusqu'à 20 inspections par an.
- IGN – Inspecteur général et nucléaire : 5 par an

Inspections réglementaires réalisées par le DSND : 5 par an

Soit au total une cinquantaine de visites, d'inspections ou d'audits par an à Valduc.

Une inspection fait ensuite l'objet de compte-rendu qui lui-même fait l'objet de fiches d'amélioration (une centaine par an), puis d'actions préventives et correctives. Un logiciel gère toutes ces fiches qui permettent ensuite de réaliser un bilan annuel.

Echanges :

Patrick HARCOUET explique que cette procédure fait partie de la procédure ISO 9001⁷.

A la question des actions préventives, Patrick HARCOUET donne des exemples : attacher les boîtes à gants pour faire face à un éventuel séisme, mettre des portes coupe-feu contre un éventuel incendie, etc.

Patrick HARCOUET répond à Alain CAIGNOL : les comptes-rendus des inspections ne sont pas communicables car ils sont classifiés « secret défense ». Ils comprennent, en effet, la nature des activités de chaque installation.

Catherine SAUT souhaite savoir si, d'une manière générale, les remarques faites suite aux inspections sont dues au vieillissement des installations ou à des erreurs humaines.

Patrick HARCOUET prend note et va essayer de trouver.

A la question de la conciliation audit de la certification ISO 9001 et secret défense, Patrick HARCOUET répond que les inspecteurs sont habilités « secret défense ». Les comptes-rendus détaillés sont « confidentiel défense ». En revanche, les comptes-rendus pour l'extérieur sont expurgés.

2- Questions diverses

⇒ **2.1 La certification ISO 14001 du CEA Valduc**

La norme ISO 14001 est une norme de certification internationale qui définit une série d'exigences spécifiques à la mise en place d'un système de management environnemental :

- analyse environnementale et impacts des activités
- amélioration continue
- conformité à la législation
- organisation mise en place pour maintenir la politique environnementale

La certification est conditionnée par des audits effectués par un organisme agréé. L'audit de suivi se fait tous les ans et l'audit de renouvellement tous les trois ans. Valduc paye l'organisme pour effectuer l'audit.

Les audits des certifications ISO 14001 et ISO 9001 entraînent souvent le même genre de questions des inspecteurs. Par conséquent, les audits se déroulaient en même temps.

Valduc a été le premier centre nucléaire à être certifié ISO 14001 en 1999.

Après 5 cycles de certification soit après 15 ans d'expérience, le système a permis de maîtriser et de diminuer de façon très significative l'impact environnemental du centre dans les domaines :

- des rejets

⁷ : La norme ISO 9001 définit une série d'exigences concernant la mise en place d'un système de management de la qualité dans un organisme, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. Elle fait partie de la série des normes ISO 9000.

- de la gestion des déchets (plus de 90 % de valorisation des déchets conventionnels)
- de la préservation des ressources en eau : l'ensemble de la tuyauterie a été refait.
- des économies d'énergie :
 - o programme pluriannuel d'isolation (changement des fenêtres),
 - o cycles de fonctionnement jour-nuit des installations
 - o remplacement de matériel obsolète par des matériels performants
 - o optimisation du réseau de chauffage
 - o optimisation du fonctionnement circuit d'air comprimé

La culture acquise de la préservation de l'environnement ainsi que la réglementation de plus en plus contraignante en la matière font que Valduc a pris en compte l'impact environnemental et de la surveillance du site indépendamment de la certification ISO 14001:

- vérification de conformité environnementale, par le contrôle du DSND exercé via des inspections dont le champ couvre les installations individuelles et ICPE
- mise en conformité « amélioration continue » par la mise en place d'une gouvernance et d'un plan d'actions pluriannuel développement durable à la DAM – Direction des applications militaires.
- Rénovation des infrastructures et utilités selon le programme

Par conséquent, d'après Patrick HARCOUET, le Directeur de Valduc considère que cela demande double travail de continuer la certification ISO 14001 alors que le même travail est fait par d'autres organismes qui demandent la même chose. Par conséquent, le centre a décidé d'arrêter le processus d'ISO 14001. Et Patrick HARCOUET d'ajouter : cette norme coûtait très cher car cela demandait beaucoup de personnel à temps complet. Les audits se déroulaient sur plusieurs semaines.

Alain CAIGNOL fait remarquer que cet abandon de l'ISO 14001 va dans le sens contraire de ce qui est demandé par l'Europe. Patrick HARCOUET répond que cette norme est reprise par de nombreux organismes. Le centre est donc contraint à certaines exigences même sans la certification. Par exemple, le centre n'a pas le droit de faire travailler un sous-traitant sur un produit dangereux sans le prévenir ni lui montrer comment faire. L'ensemble des contraintes d'amélioration de la norme est repris par ailleurs par une réglementation, explique Patrick HARCOUET. Ce dernier précise que le centre n'oblige pas ses entreprises sous-traitantes à être certifiées ISO 14001.

La certification ISO 9001 est maintenue car il n'existe pas d'autre équivalent.

Jean-Pierre COUVERCELLE fait remarquer que la certification ISO 14001 reconnue par des professionnels permettait d'avoir une vitrine extérieure pour Valduc qui était alors contrôlé par un organisme extérieur indépendant.

Alain CAIGNOL craint que cet abandon ne soit synonyme de relâchement de la vigilance. Patrick HARCOUET répond que la surveillance mise en place est suffisante. Une année de bilan a été nécessaire pour prendre la décision. Il ajoute que la communication sur cet événement est difficile car non comprise mais dans les faits, cet abandon est défendable.

Jean-Pierre COUVERCELLE fait remarquer que ce genre de décision est exceptionnel dans le monde industriel. Ce n'est pas le sentiment de Patrick HARCOUET qui a constaté des arrêts de certification du fait de son coût onéreux.

⇒ 2.2 Impact environnemental de Valduc

Concernant les rejets gazeux radioactifs :

En 2012, Valduc a rejeté 332 TBq⁸ (soit 0,9 gramme) de tritium⁹ soit pratiquement 18 % des rejets autorisés.

Le centre rejette également :

- 0,021 TBq de gaz rares,
- 0,000014 TBq d'halogènes et aérosols
- 0,063 TBq d'aérosols alpha.

Patrick HARCOUET explique que les liquides qui contiennent du plutonium et de l'uranium sont traités, concentrés puis bétonnés. Par conséquent, le centre ne génère aucun rejet liquide radioactif – hors marquage tritium à la sortie de la station d'épuration – contrairement à ce qui a été mentionné dans le bilan annuel 2011 du CEA. Ceci était une erreur. Un erratum a été publié.

Alain CAIGNOL s'étonne que personne au sein du CEA ne se soit rendu compte de cette erreur. C'est la SEIVA qui l'a relevée.

Patrick HARCOUET revient sur la station d'épuration – STEP. C'est un circuit de nettoyage normal qui permet de traiter les eaux usées non-contaminées telles que l'eau de lavage des sols par exemple. L'eau du robinet à Valduc, l'eau de ruissellement contiennent du tritium : environ 20 à 30 Bq/L. Donc l'eau collectée dans la STEP contient forcément du tritium. Patrick HARCOUET ajoute que des mesures réalisées à la sortie de la station d'épuration révèlent une teneur en tritium en dessous de 100 Bq/L¹⁰.

Alain CAIGNOL a été surpris de lire dans le projet de DARPE¹¹ que le centre de Valduc ne générerait aucun rejet radioactif liquide car il appliquait une politique de vaporisation et d'évaporation des liquides. Patrick HARCOUET répond que la nouvelle DARPE est en cours

⁸ : Symbole du térabecquerel, unité de mesure de l'activité d'un noyau radioactif, valant 10¹² becquerels.

⁹ : Gaz radioactif. Pour en savoir plus, [consultez le Savoir & Comprendre n°27 \(Décembre 2010\)](#)

¹⁰ : En France, le tritium est suivi comme l'un des indicateurs de radioactivité : si sa concentration dans l'eau dépasse le niveau de référence de 100 Bq/L, il est procédé à la recherche de la présence éventuelle de radionucléides artificiels. Ce niveau n'est donc qu'une « référence de qualité » : le dépassement de cette valeur ne signifie pas à lui seul que l'eau est non potable.

¹¹ : Demande d'autorisation de rejets et de prélèvements d'eau. Pour en savoir plus, consultez le [compte-rendu de la Commission Environnement du 4 avril 2012](#) et/ou le [Savoir & Comprendre n°31](#).

d'instruction. Elle ne sera diffusée qu'en confidentiel défense, avec l'accord du DSND¹². Elle fera l'objet d'une communication lorsqu'elle sera finalisée fin 2014. La version que possède Alain CAIGNOL n'est donc pas la bonne car non-validée par le DSND. Ce dernier a, en effet, demandé à Valduc de la revoir. Cela fait donc deux ans que le centre la retravaille.

A la question « Y'a-t-il des limites qui ont changé ? », Patrick HARCOUET répond par l'affirmative. Et Patrick HARCOUET d'ajouter : pas forcément à la hausse.

A la question « Le DSND prend-il sa décision en consultant des organismes civils ? », Alain RIVIERE pense que oui même si aujourd'hui il ne l'a pas encore fait.

A la question d'Alain CAIGNOL « Une enquête publique sera-t-elle réalisée ? », Patrick HARCOUET répond par la négative.

L'échange se poursuit sur les suites de l'Accord franco-britannique de défense. Le centre de Valduc accueille actuellement deux Britanniques qui logent à Salives. Ils travaillent ici temporairement – jusqu'au mois de juillet. Six personnes devraient arriver et s'installer sur une longue durée. Des bâtiments à Salives, la commune la plus proche de Valduc, ont été rénovés pour accueillir cinq ou six familles. Au final (en 2017), environ 25 personnes vont venir à Valduc, avec ou sans famille. Patrick HARCOUET précise que le centre n'oblige personne à s'installer à Salives. Cependant, les Anglais ont demandé à résider près du centre car leurs horaires de travail seront décalés.

Catherine BURILLE remercie Patrick HARCOUET pour sa présentation.

¹² : Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense.